

QUALITE DE L'AIR ET SANTE



Actions des Villes-Santé

DOCUMENT TELECHARGEABLE SUR LE SITE WWW.VILLES-SANTE.COM
Rubrique Activités du Réseau > Colloques et séminaires > Séminaire qualité de l'air

Sommaire des actions

Air intérieur

| Page | Ville-Santé | Titre action | Source |
|------|---------------------------|---|---------------------------|
| 1 | Aix les Bains | Etude de la Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux accueillant de jeunes enfants : écoles maternelles, crèches, halte- garderies, centres de loisirs | Fiche-action QA |
| 2 | Aix les Bains | Gestion du risque radon | Site www.villes-sante.com |
| 3 | Aix les Bains | « En savoir plus pour risquer moins : la santé environnementale et nous les jeunes » | Fiche-action QA |
| 5 | Belfort | Sensibilisation et formation, développement d'un réseau de professionnels | Site www.villes-sante.com |
| 6 | Cannes | Ateliers sur l'air intérieur | Fiche-action QA |
| 7 | Grenoble | Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles maternelles (enfants de moins de 6 ans) | Fiche-action QA |
| 8 | La Rochelle | IMPACTAIR : recherche action visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires de La Rochelle | Fiche-action QA |
| 9 | Lyon | Diagnostics QAI et radon des ERP de la Ville | Fiche-action QA |
| 10 | Montreuil | Prévention des pathologies liées à la précarité énergétique | Fiche-action QA |
| 12 | Nancy | « Savoir habiter, c'est bon pour la santé » - Volet « santé gestes » | Fiche-action QA |
| 13 | Nancy | Sensibilisation et formation de professionnels et bénévoles intervenant au domicile de particuliers | Site www.villes-sante.com |
| 14 | Nantes | Campagnes d'information et de mesures du radon | Fiche-action QA |
| 15 | Rennes | Intégration d'un critère santé dans le « marché produits d'entretien » de la ville de Rennes | Fiche-action QA |
| 16 | Rennes | Démarche de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans les crèches municipales | Fiche-action QA |
| 17 | Roubaix | Pour une meilleure qualité de l'air intérieur | Fiche-action QA |
| 20 | Saint-Quentin-en-Yvelines | Mallette pédagogique « Famille Bon'Air » | Fiche-action QA |

Air extérieur

| | | | |
|----|----------------|---|---------------------------------------|
| 21 | Dunkerque (CU) | Volet Qualité de l'air - Plan Climat Energie Territorial | Fiche transmise pour l'ouvrage 25 ans |
| 22 | La Rochelle | Exemple d'une démarche de promotion de la santé en santé environnementale | Fiche transmise pour l'ouvrage 25 ans |
| 23 | Marseille | Projet européen GOUV'AIRNANCE | Fiche-action QA |
| 24 | Marseille | Projet de connexion des navires en escale commerciale | Fiche-action QA |
| 25 | Metz | Favoriser les espaces verts sains : objectif zéro pesticides | Fiche-action QA |
| 26 | Metz | Plan Climat – l'un des volets de l'Agenda 21 | Fiche-action QA |
| 27 | Nantes | Information et sensibilisation durant les pics de pollution | Fiche-action QA |
| 28 | Rennes | Identification des liens entre composantes du trafic et pollution atmosphérique local - Étude de cas à Rennes, Bd de la Liberté | Fiche-action QA |
| 29 | Villeurbanne | Engagement d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) volontaire 2015-2020 | Fiche transmise pour l'ouvrage 25 ans |

Air intérieur et extérieur

| | | | |
|----|---------|--|-----------------|
| 30 | Orléans | Journées Environnement Santé (JES) | Fiche-action QA |
|----|---------|--|-----------------|

Description de l'action

Intégrer la Q.A.I. (benzène, formaldéhydes, CO2) dans les objectifs de bien être des locaux des jeunes enfants

- Réalisation d'un état des lieux (périodes de chauffe et hors chauffe) sur la qualité de l'air intérieur dans 9 écoles maternelles, 6 crèches et multi- accueils et 5 centres de loisirs. : opération achevée
- Détection de situations inadaptées : opération achevée
- Correction par:
 - des travaux pour les situations excessives (en cours, pendant les vacances scolaires)
 - une sensibilisation et des conseils de bon comportement du personnel de nettoyage et d'entretien (à programmer)
- Information et sensibilisation par une exposition QAI pour accompagner les résultats (en cours)

z Période

De 2014 à 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune.

z Porteur/pilote principal

Service aménagements et environnement urbains

z Rôle de la collectivité

Maitre d'ouvrage et conduite d'opération : Maire d'Aix les Bains

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 25 832€HT (analyses)

Contribution de votre collectivité : 100%

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Opérations de mesures et d'actions sur l'ensemble des locaux concernés (bâtiments construits entre # 1900 et #1990)

z Pour plus d'informations

Philippe Michal, Directeur Général Adjoint STM, p.michal@aixlesbains.fr

Description de l'action

Présente dans l'un des 33 départements classés à risque radon par le ministère de la santé, la Ville d'Aix-les-Bains a souhaité développer une politique globale de gestion de ce gaz, **en sensibilisant les professionnels du bâtiment et les particuliers sur le risque radon** et les inciter à réaliser des actions de remédiation pour diminuer la concentration en radon dans les habitations.

Après la mise en œuvre par la Ville d'actions correctives dans les établissements municipaux recevant du public, **une campagne d'information en direction du grand public et des professionnels** a été largement relayée par les médias et a consisté en des expositions, conférences, éditions de brochures, etc. À la suite de cette sensibilisation, la Ville s'est associée avec l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir) pour mettre à la disposition de cette association plusieurs appareils pour effectuer gratuitement et à la demande des mesures de l'activité radon dans les bâtiments.

Plus d'une centaine de **mesures** ont été réalisées sur la commune. Ces mesures sont suivies, lorsqu'elles sont positives, de recommandations et de propositions de solutions techniques, en concertation avec le Centre scientifique et technique du bâtiment, pour baisser la concentration en radon. Un contrôle de l'efficacité des réponses techniques achève l'opération.

En parallèle, les professionnels du bâtiment (architectes, économistes de la construction) et les responsables des collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes ont bénéficié de plusieurs **journées d'information** organisées par la Ville d'Aix-les-Bains avec ses partenaires sur le risque radon.

Dans le cadre de la loi concernant la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP (Etablissements recevant du public), notamment ceux accueillant des enfants, le CNFPT a organisé avec le réseau Arc Alpin une journée de formation sur le thème « qualité de l'air intérieur et bâtiment pour les établissements accueillant des enfants de moins de six ans et les écoles maternelles ».

Source : site www.villes-sante.com

Description de l'action

Contexte : Lors d'un projet avec le CRIJ, nous avons fait le constat que les messages didactiques ou propos moralisateurs en matière de santé se révèlent peu efficaces. Un grand nombre d'intervention santé est mis en place sur notre territoire. Néanmoins nous constatons une dispersion dans les diverses thématiques et une perte d'intérêt de la part des jeunes. L'importance de la santé environnementale n'est plus à démontrer, nous y percevons un enjeu majeur en termes de santé publique. C'est pourquoi nous souhaitons une cohérence avec l'ensemble des partenaires clés de notre ville pour nous mettre au service de la santé des jeunes.

D'après le PRSE 2, améliorer l'information du public et des professionnels de santé sur les liens entre santé et environnement répond à des enjeux majeurs de santé publique. Les perceptions des individus sur les facteurs de risques environnementaux ou professionnels divergent parfois des connaissances scientifiques sur le sujet. Par conséquent, former l'ensemble des professionnels d'un même territoire, ayant le même champ d'action peut permettre l'amélioration des connaissances, notamment du public.

Objectif : L'objectif général est d'augmenter de 80% la connaissance de l'impact du bruit et de la pollution de l'air intérieur sur la santé, des jeunes entre 16 et 25 ans en insertion professionnelle et sociale, en suivi à la Mission Locale Jeunes d'Aix-les-Bains, pour l'année 2014-2015.

Descriptif de l'action : Un courrier et un mail d'invitation est envoyé à chaque structure pour les informer de l'importance de la santé environnementale et de l'action en cours. Plusieurs dates sont proposées. Les groupes sont constitués par dizaine de professionnels venant de structures différentes. Chaque professionnel est formé sur 3h pour chacune des thématiques (pollution de l'air intérieur, bruits). La formation se fait en deux temps : théorique et pratique.

Déroulé de la formation "Pollution de l'air intérieur" :

1. Information sur les sources polluantes autour d'une maison miniature avec explications sur les risques/problèmes de santé engendrés.
2. Atelier création de produits ménagers non nocifs pour la santé

Déroulé de la formation "Bruit" :

1. Intervention d'un professionnel de l'audition sur le risque auditif, avec démonstration sur une maquette de l'oreille
2. Présentation de différents outils en les faisant "vivre" (Pédagoson...)

Suite à la formation, les professionnels reçoivent par mail de façon régulière (au minimum 2 fois par mois) des informations (articles scientifiques, livres...) et des documentations à mettre à disposition du public. Ils sont également informés des actions en cours et sollicités pour y participer.

Evaluation :

- Evaluation des connaissances : QCM

pour les professionnels (avant/après et à 6 mois)

sur un échantillon représentatif des jeunes en contact avec ces professionnels (avant et à 6 mois)

- Evaluation d'implantation de l'action (pendant la durée de l'action) : pour rendre compte et comprendre les éventuels écarts entre l'action planifiée et l'action réalisée.

- Evaluation de satisfaction (après) : pour améliorer les techniques d'animation et le déroulement des interventions.

z Période

Depuis 2014, fin prévue en 2016

z Echelle de territoire concernée

L'intercommunalité

z Porteur/pilote principal

Mission Locale Jeunes Aix les Bains – Lac du Bourget – Albanais – Bauges - Chautagne

z Rôle de votre collectivité

Déploiement et réalisation de l'action :

- Création (en partenariat)
- Communication
- Intervention
- Suivi
- Evaluation

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 18406 euros

Contribution de votre collectivité : 3000 euros

Principaux partenaires financiers : Agence Régionale de Santé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Cette action permet la connaissance des risques liés à la Santé environnementale et la possibilité d'avoir accès à une documentation, notamment scientifique.

Chacun est alors informé des risques qu'il encourt et des possibilités d'y remédier notamment à travers des solutions non coûteuses.

Enfin, l'action vise plus particulièrement les publics en précarité et/ou en difficulté d'insertion professionnelle et sociale.

z Pour plus d'informations

Océane WILLAME, Assistante Recherche & Développement – Référente Santé, o.willame@mlj73.fr

Description de l'action

Un projet consiste à développer un axe de prévention et de sensibilisation en lien avec le CCAS et la population, dans le cadre du PRSE 2 actuellement en cours de définition par l'ARS et les partenaires. L'idée est de développer un réseau de professionnels visant à relayer au plus près de la population **des messages simples de sensibilisation en matière de qualité d'air intérieur**. Cette sensibilisation pourra se décliner de plusieurs manières, soit dans le cadre de différents forums santé organisés par le CCAS, soit auprès de groupes ciblés (enfants dans les écoles, groupes d'adultes existant dans différents quartiers : femme relais, association de seniors...).

Une mallette de sensibilisation est en cours d'élaboration par l'agence régionale de santé (5 outils constitutifs destinés au grand public + une vidéo dédiée). Le projet est défini en 2011 avec une période test, son évaluation est prévue en 2015.

Le Comité départemental de l'éducation pour la santé assurera une formation de 15 heures auprès des professionnels concernés et un volume de 150 heures d'animation et de sensibilisation (action en cours de définition dans le PRSE 2).

Source : site www.villes-sante.com

Description de l'action

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable, la ville de Cannes a souhaité plus précisément aborder l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur des logements et son bénéfice pour la santé. Ainsi, un atelier de deux heures est organisé le 4 juin 2015 à destination d'un public adulte (détail des polluants, moyens de les identifier, bons gestes pour s'en préserver, solutions alternatives...).

z Période

Le 4 juin 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Direction générale adjointe santé social famille et développement durable

z Rôle de la collectivité

Organisation générale, consultation, paiement à l'association choisie selon critères de la mise en concurrence.

z Budget

Contribution de votre collectivité : participation financière après consultation sur devis

Principaux partenaires financiers : financement Ville de Cannes

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Sensibilisation indispensable du grand public à l'impact de l'environnement intérieur sur la santé.

z Pour plus d'informations

Joëlle VON GUNTEN, Adjoint au directeur hygiène santé, santé au travail. Directeur des Missions Sociales,
joelle.vongunten@ville-cannes.fr

Description de l'action

Les enfants de moins de 6 ans passent en moyenne 90% de leur temps dans des lieux clos où l'air intérieur présente des caractéristiques très différents de l'air extérieur. Ils sont très sensibles à la pollution de l'air intérieur. La loi Grenelle du 2 juillet 2010 s'est fixé comme objectif d'améliorer le bien-être des occupants des bâtiments publics et de prévenir les maladies respiratoires, notamment celles touchant les enfants. Cet enjeu est décliné dans le PNSE 2 et 3, le PRSE 2 Rhône-Alpes et à Grenoble dans le Plan Municipal de Santé. La Ville de Grenoble a décidé d'anticiper les obligations réglementaires de surveillance de la qualité de l'air intérieur et d'initier une démarche d'amélioration permanente. L'action initiale vise à évaluer les teneurs en formaldéhyde (composé chimique volatil choisi comme indicateur de pollution) et les dispositifs d'aération/ventilation de l'ensemble des crèches et écoles maternelles de la Ville de Grenoble. Cette action initiale a été conduite au cours des années 2012-2013, afin d'avoir une vue d'ensemble de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans les bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les mesures ont été effectuées sur une semaine de présence des enfants (du lundi matin au vendredi soir). 43 écoles maternelles (172 classes) accueillant environ 4600 enfants et 31 crèches accueillant environ 1400 enfants ont été évaluées.

67% des écoles maternelles et 90% des crèches ont une teneur moyenne en formaldéhyde inférieure à la valeur-guide sanitaire définie par les agences sanitaires (30 µg/m³).

A partir de 2014 (et depuis), les résultats encourageants nous conduisent à :

- **Créer un dossier technique QAI pour chaque bâtiment**, ou toutes les interventions ayant un impact sur la QAI seront portés (travaux de ventilation, rénovation).
- **Initier une démarche visant à une meilleure prise en compte de la QAI dans les marchés publics** impactant sur les bâtiments concernés de la Ville.
- **Conduire des actions de sensibilisation à la QAI** auprès des usagers et des personnels occupants ces bâtiments.

z Période

Depuis 2012

z Echelle de territoire concernée

L'ensemble des crèches et écoles maternelles (bâtiments appartenant à la Ville de Grenoble et son CCAS) sont concernés.

z Porteur/pilote principal

5 services municipaux travaillent sur cette démarche d'amélioration, la Direction Education Jeunesse, la Direction Petite enfance du CCAS, la Direction Bâtiment, le service des Achats, sous le pilotage de la Direction Santé Publique et Environnementale.

z Rôle de la collectivité

Pilotage tripartite et pour la Ville de MARSEILLE : Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) & Direction de la Prospective. Partenaire interne : le Service de la Santé Publique et des Handicapés et de nombreux participants institutionnels ou non.

z Budget

Budget (2012-2013) : 40 000€ Contribution de votre collectivité : pilotage, soutien technique et financier

z Pour plus d'informations

Hugues FRADET, Chargé de mission Evaluation des Risques Sanitaires, hugues.fradet@grenoble.fr

Description de l'action

L'ADEME a mis en œuvre, début 2014, un appel à projet portant sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants (maternelles et élémentaires).

Le parc scolaire de la Ville est constitué très majoritairement de bâtiments anciens non équipés de dispositifs de ventilation desservant les salles de classes. Nous avons donc identifié le besoin de réaliser **un guide de recommandations générales d'aération**, par type de bâtiment, en fonction de leur potentiel émissif et des activités pratiquées.

Ce guide devra être élaboré en adaptant les consignes d'aération préconisées par les rares protocoles existants, qui seront testées et croisées avec des mesures en continu de polluants (formaldéhyde, benzène....) dans un bâtiment test. L'intérêt d'utiliser un indicateur de confinement sera également évalué.

Le projet comporte les phases suivantes :

1. Une phase « **connaissance des bâtiments** » afin d'effectuer un classement par rapport au risque de pollution.
2. Une phase « **connaissance des activités** » pour lister les activités pratiquées susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air.
3. Une phase « **détermination des sites d'étude représentatifs** ».
4. Une phase « **vérifications in situ** » afin de tester différentes pratiques d'aération et à tester l'impact de l'utilisation d'un indicateur de confinement sur les concentrations de polluants.
5. Une phase « **exploitation des données** » pour réaliser le guide de recommandations générales d'aération par bâtiment,
6. Une phase « **accompagnement des équipes éducatives** » pour l'application des bonnes pratiques d'aération issues du guide.

z Période

De septembre 2014 à août 2016

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de La Rochelle : Direction Santé Publique en lien avec la Mission Développement Durable, les Services Techniques, de l'Éducation - Enfance – Jeunesse, de la Commande Publique de la Ville et avec ATMO Poitou-Charentes et l'Université de La Rochelle (Laboratoire LaSIE)

z Rôle de la collectivité

Portage d'une démarche de recherche – action intégrée dans une dynamique plus générale autour de la qualité de l'air intérieur, en particulier dans les ERP municipaux.

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 113.000 € sur 2 années (3 exercices)

Contribution de votre collectivité : 26.000

Principaux partenaires financiers : ADEME, Ligue contre le cancer

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Contribuer à réduire l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans l'ensemble des écoles et crèches de la Ville, en particulier dans les structures accueillant des enfants exposés à divers facteurs de risques sociaux, environnementaux et sanitaires.

z Pour plus d'informations

Béatrice CORMERAIS, Ingénieur, responsable du pôle santé environnement à la direction Santé Publique, beatrice.cormerais@ville-larochelle.fr

Description de l'action

Diagnostics QAI et radon des ERP de la Ville

Synthèse des campagnes 2014 pour améliorer l'air intérieur des établissements recevant des jeunes enfants – Stratégie pour campagne 2015

Diagnostiquer un parc de 50 EAJE (Etablissements accueillant des jeunes enfants) puis les 136 écoles maternelles, à planifier d'ici le 1er janvier 2018.

Sensibiliser les différents intervenants de la QAI aux impacts de leur intervention

- Equipe d'intervenants professionnels auprès des enfants via les mesures et excès formaldéhyde (activités et conditions d'aération manuelle)
- Entretien, gestion technique et maintenance des bâtiments en cas de confinement lié aux systèmes de ventilation
- Conception des nouveaux bâtiments (programme type)

Observer l'impact de la pollution extérieure dans les ERP

- Synthétiser les relevés de benzène en extérieur à l'échelle de la Ville (cartographie)
- Proposer des solutions optimisées pour dé-confiner sans faire pénétrer les polluants extérieurs

Construire une base de données QAI et croiser les données des diagnostics QAI et des diagnostics radon lorsqu'ils sont disponibles pour le même ERP

z Période

De 2014 à 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune. 15 000 enfants scolarisés en maternelle et 5390 accueillis en EAJE

z Porteur/pilote principal

Service Santé Environnement, Service Communal d'Hygiène et de Santé

Action transversale aux services municipaux : Enfance, Education, Gestion Technique des Bâtiments, Construction, Mairies d'arrondissement

Action inscrite au Contrat Local de Santé

z Rôle de la collectivité

Financier des mesures et diagnostics d'air intérieur et de radon

Propriétaire des ERP accueillant des jeunes enfants (EAJE et écoles)

Concepteur et maître d'ouvrage des travaux d'entretien des circuits aérauliques

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 55 K€ 2015 et 130 prévu au BP 2016

Principaux partenaires financiers : Candidature ADEME envisagée en 2015 (ACT'AIR)

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Ciblage des EAJE (ERP ancien et rénovés) et réduction des risques sanitaires dans les ERP pouvant présenter un taux de confinement élevé

Ciblage des ERP potentiellement concernés par le risque radon (sous-sol granitique)

z Pour plus d'informations

Florence PRADIER, Responsable du service Santé Environnement, florence.pradier@mairie-lyon.fr

Description de l'action

Cette action est inscrite au Contrat Local de Santé (axe 7 : agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires) signé jusqu'en 2017. Par ailleurs, la Ville a mis en place un Agenda 21 qui prend en compte la dimension santé comme un axe stratégique.

De même, la direction de la santé est intégrée aux actions de la Ville sur les thématiques énergie climat ». Un comité de pilotage de mobilisation des services en vue de la COP21 a été mis en place pour développer des actions de sensibilisation grand public et renforcer les actions municipales. Les enjeux de précarité énergétique sont identifiés comme axe structurant d'information et d'actions.

Il s'agit d'identifier et de prévenir les impacts sur la santé des ménages déterminés par leurs difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de leurs conditions d'habitat. La précarité énergétique est cause de mortalité hivernale prématurée, de souffrance psycho-sociale plus générale du registre de l'indignité du logement, de décompensation de pathologies cardio-vasculaires préexistantes, du fait de dysfonctionnement des appareils à combustion et d'un défaut de ventilation adéquat. Dans ce contexte, deux impacts sanitaires majeurs de la précarité énergétique seront mesurés : exposition au monoxyde de carbone et pathologies liées à la présence de moisissures. L'action constitue également un des axes du volet santé de l'Agenda 21 adopté le 25/06/2012.

Il s'agit :

- Du repérage et du diagnostic des logements sur signalement médical ou énergie.
- Du contact et de l'information des ménages.
- De la collecte et du croisement des données (bâti, sanitaires, énergétiques).
- De l'analyse des données et de la recherche de la corrélation entre situation de précarité énergétique / résultat des prélèvements / pathologies liées et des risques identifiés * situations d'insalubrité / risque socio-sanitaires.
- De l'identification des leviers d'action existants et de l'orientation vers les services compétents en fonction de la situation des ménages (social, urbain, juridique, santé).
- Des investigations techniques, sociales et sanitaires qui demandent en moyenne 3 visites par logement, de l'ordre d'une heure par visite.
- D'une sensibilisation des professionnels des différents services impliqués (santé, SCHS, CCAS, Environnement, Urbanisme ...) et poursuivie, en lien avec le CNFPT, l'agence locale de l'énergie MVE, le réseau RAPPEL.
- D'une démarche de développement social avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux (habitants, associatifs, professionnels) des quartiers concernés, en lien avec l'Atelier Santé Ville.
- Du suivi du respect de la réglementation et des préconisations techniques dans les opérations d'urbanisme (OPAH, PNRQUAD), dans les chantiers de rénovation de bâtiments publics (écoles, centres de loisirs, ...)

19 dossiers ont été ouverts en 2012, 50 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2013 et 40 en 2014.

224 enfants résident dans des logements investigués, dont 87 en 2014.

z Période

Depuis 2012

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Service communal d'hygiène et de santé (SCHS), Montreuil

z Rôle de la collectivité

Pilotage de l'action

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 64 577 euros

Contribution de votre collectivité : 100%

Principaux partenaires financiers : aucun

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

L'action s'applique à l'ensemble du territoire de la commune, l'habitat concerné pouvant être plus concentré sur certains secteurs d'habitat vétuste (Bas-Montreuil, Solidarité, Boissière) et d'habitat social ancien mais aussi présent dans le diffus, comme il est constaté pour l'habitat insalubre ou indigne et la présence de plomb accessible.

Une cartographie informatisée (SIG) est prévue, l'évaluation de l'action permettra d'établir si des secteurs plus particulièrement concernés ressortent.

z Pour plus d'informations

Anne-Laure BORIE, Responsable SCHS, annelaure.borie@montreuil.fr

Description de l'action

- Ateliers :

« Qualité de l'air, ventilation, comment entretenir mon appartement ? » par l'Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy et l'association Air Lorraine au sein d'un appartement pédagogique.

« une bonne qualité de l'air intérieur pour une bonne santé » par Air Lorraine au sein d'un foyer de Personnes âgées.

- Rencontres/échanges :

« L'air intérieur de mon logement est-il de bonne qualité ? » par l'Agence Régionale de Santé de Lorraine au sein d'un appartement pédagogique.

- Conférences/débat :

« La qualité de l'air intérieur : un logement sain pour une meilleure santé » par Air Lorraine et le Réseau Allergolor, Camieg, conférence tout public.

- **Matinée de sensibilisation et de promotion** à l'attention des communes du Grand Nancy, présentation des outils destinés aux scolaires dont la mallette l'Air Malin, par l'ARS.

- **Module de présentation à l'utilisation de la mallette l'Air Malin** par Air Lorraine auprès des personnels coordonnateurs péri-scolaire et référents pédagogique des écoles primaires publiques de Nancy.

- **Sensibilisation à la qualité de l'air**, par Air Lorraine, et présentation de la mallette Air Malin auprès des écoliers CM2 à l'issue de la campagne (une centaine à ce jour).

Total personnes sensibilisées à la qualité de l'air intérieur : 193

z Période

Octobre à novembre 2013

z Echelle de territoire concernée

L'intercommunalité

z Porteur/pilote principal

Campagne de santé publique « Carrefour santé » co-portée par la CPAM 54 et la Ville de Nancy

z Rôle de la collectivité

Construction, pilotage et évaluation de la campagne

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : action ponctuelle

Contribution de votre collectivité : 5 000 euros

Principaux partenaires financiers : Grand Nancy/Maison de l'habitat : 2 000 euros, ARS de Lorraine : mise à disposition de mallettes l'Air Malin valeur 1 800 euros

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Des actions ciblées adaptées à des publics vulnérables mobilisés et accompagnés par les acteurs relais : foyer personnes âgées, appartement pédagogiques, écoles primaires publiques.

z Pour plus d'informations

Sabine GUERVIN, Chargée de mission Santé publique, sabine.guervin@mairie-nancy.fr

Description de l'action

La qualité de l'air relève pour partie du comportement de chacun dans son quotidien. Qu'ils soient infirmiers, auxiliaires de vie, travailleurs familiaux,..., les professionnels intervenant au domicile des particuliers tiennent une place privilégiée pour informer et sensibiliser les familles. C'est la raison pour laquelle la ville de Nancy organise des journées d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur déclinées sur 8 sites, à destination des professionnels et bénévoles intervenant au domicile de particuliers, en lien avec l'association pour la protection atmosphérique (APPA) et l'Instance régionale d'éducation pour la santé (IREPS) de Lorraine.

Objectifs : Permettre aux participants de :

- identifier les facteurs conditionnant la qualité de l'air intérieur, les agents polluants et les effets sur la santé.
- connaître les conseils pratiques à communiquer.
- favoriser le débat en vue d'une meilleure appropriation de ces questions.
- identifier les structures ressources et outils éducatifs existant dans ce domaine.

Méthodes :

- apports théoriques.
- analyses de cas et échanges d'expériences.
- dossiers documentaires remis à chaque participant.

Partenaires et intervenants :

- Pneumologue/toxicologue/allergologue, APPA, IREPS, SCHS et ARS.

Source : site www.villes-sante.com

Description de l'action

Suite à la découverte d'un taux élevé dans une école nantaise, la question de la teneur en radon de l'habitat situé dans la zone de proximité de l'école s'est posée.

C'est pourquoi des actions de santé publique ont été conduites depuis 2007 – soit 7 campagnes - auprès des habitants de quartiers situés à l'Ouest (Bellevue-Chantenay et Dervallières-Zola) par la Ville de Nantes, pour les sensibiliser au risque lié à l'accumulation de ce gaz dans l'habitat et plus généralement aux pollutions de l'air intérieur.

Objectif général : sensibiliser la population d'un territoire au risque radon.

934 mesures réalisées : 28% > à 300 Bq/m³, dont 3% > 1 000 Bq/m³. Moyenne : 271 Bq/m³.

Pour les habitations présentant les taux les plus élevés, un diagnostic de leur habitation leur est proposé (partenariat ville – CEREMA).

Une réunion publique, avec intervention du CEREMA, et une plaquette pour la remédiation sont également proposés.

Les ERP municipaux accueillant des enfants sont systématiquement mesurés sur les zones concernées (et proposition aux équipements privés).

Depuis 2014, une extension de cette action est en cours sur les communes de la métropole (résultats en attente).

z Période

De 2007 à 2014

z Echelle de territoire concernée

Plusieurs quartiers

z Porteur/pilote principal

Mission santé publique

z Rôle de la collectivité

Animation/coordination.

Le service Hygiène de la ville est également fortement impliqué.

Les directions du BATI, l'Éducation et la Petite enfance sont impliqués pour les ERP.

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 150 € environ (achat dosimètres) + moyens humains.

Contribution de votre collectivité : 100 %.

Principaux partenaires financiers : pas sur l'action de la ville.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

L'action portant sur la zone granitique de la ville, elle contribue à la réduction des inégalités territoriales de santé.

z Pour plus d'informations

Fabrice GUYARD, Chargé de projets santé environnementale, fabrice.guyard@mairie-nantes.fr

Description de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions municipal d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants, mis en place depuis 2010.

Les produits d'entretien, du fait de leur composition et/ou de leur mode d'utilisation peuvent contribuer à la dégradation de la qualité de l'air intérieur et de la santé des utilisateurs et des usagers. En parallèle des actions menées pour améliorer les pratiques, il a été décidé, en 2013, d'intégrer un critère santé dans le marché produits d'entretien à hauteur de 10%. Ce travail s'est déroulé en trois étapes principales :

- rédaction du CCTP : des critères spécifiques sur la composition des produits ont été inclus dans le cahier des charges à l'attention des candidats ;
- construction d'une grille de notation : en tenant compte à la fois de l'impact du produit dans son ensemble en tant que mélange de substances et également de l'impact de chaque substance contenue dans le produit ;
- notation : ce travail a abouti à la notation de 350 produits proposés par les candidats sur la base des informations contenues dans les Fiches de Données Sécurité et les fiches techniques. Les notes « santé » de chacun des produits ont été intégrées à la note globale du candidat.

Entre fin 2013 et début 2014, les différents lots du marché ont été attribués, les produits sont actuellement en cours de déploiement dans les établissements et bâtiments municipaux.

Dans la continuité de cette action, il sera proposé au CHSCT du 22 mai de ne plus utiliser de produits désodorisants quels qu'ils soient (bombes aérosols, flacons mèches...) dans l'ensemble des bâtiments municipaux.

z Période

De 2013 à 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Rennes - Co-pilotage service Santé-Environnement, direction des Risques et direction de l'Approvisionnement.

z Rôle de la collectivité

Rôle exemplaire de la collectivité dans ses équipements.

z Budget

Contribution de votre collectivité : temps de travail de 4 agents dans le cadre de séances de travail spécifiques.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

L'ensemble des agents de la ville est concerné par cette action.

z Pour plus d'informations

Pauline MORDELET, Chargée de mission santé environnement (Service Santé Environnement – Direction Santé Publique – Handicap – Ville de Rennes), p.mordelet@ville-rennes.fr

Description de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions municipal d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants, mis en place depuis 2010.

Entre 2013 et 2014, l'ensemble des crèches municipales ont fait l'objet d'une visite « qualité de l'air intérieur ». Ces visites réalisées par deux agents du service Santé-Environnement avaient pour objet d'évaluer les moyens et pratiques d'aération et ventilation mis en œuvre dans l'établissement, de déceler des sources de contamination éventuelles en fonction de l'usage qu'il était fait des locaux et de leur entretien, afin d'émettre des recommandations permettant de tendre vers une amélioration générale de la qualité de l'air intérieur. Pour 11 de ces 17 établissements, des campagnes d'analyses de l'air intérieur ont également été réalisées entre 2010 et 2014.

À l'issue de la visite de l'ensemble des établissements, une session de formation de deux heures a été réalisée par le service santé-environnement auprès de l'ensemble des responsables d'établissement. Les rapports de visites accompagnés de recommandations leurs ont été remis, de même qu'un guide rédigé en interne intitulé « Qualité de l'air intérieur au sein des crèches municipales – Repères d'aide à la gestion » adapté au contexte rennais, destiné à les accompagner dans la prise en compte de la qualité de l'air intérieur au sein de leur établissement.

Le service Santé Enfance, composé de médecins, d'infirmières, psychologues et d'une assistante sociale, en charge du suivi des enfants dans ces établissements a également été sensibilisé au cours d'une autre session de formation.

z Période

De janvier 2013 à février 2014

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Rennes - Service Santé Environnement

z Rôle de la collectivité

Rôle exemplaire de la collectivité dans ses équipements.

z Budget

Contribution de votre collectivité : temps de travail de deux agents du service santé environnement

Principaux partenaires financiers : Ars Bretagne (appel à projet PRSE)

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Le public bénéficiaire de l'action est multiple : enfants, parents et professionnels. Cette action s'adresse à tous, mais il est à souligner que dans les crèches municipales une orientation pour l'accueil prioritaire des enfants issus de milieux sensibles/précaires est donnée.

z Pour plus d'informations

Pauline MORDELET, Chargée de mission santé environnement (Service Santé Environnement – Direction Santé Publique – Handicap – Ville de Rennes), p.mordelet@ville-rennes.fr

Description de l'action

Constat :

Remarques et échanges avec le public

- Difficultés à entretenir son logement dû à un manque d'investissement
- Plaintes au niveau des nuisances, insalubrité, dégradations ceux qui occasionnent des soucis, un mal-être au sein du logement et dans la vie quotidienne mais aussi des problèmes de santé
- Besoin d'être informé et conseiller sur les sources de pollution, l'utilisation des produits d'entretien

Objectifs :

- Faire en sorte que le public soit moins exposé aux dangers présents dans leur habitat et qu'il puisse vivre dans un environnement sain
- Sensibiliser le public à l'utilisation des produits ménagers et à leur impact sur la santé et l'environnement

Déroulement de la séance « Entretien du logement »

Public : une quinzaine de personnes prévues. Durée 3h de 9h à 12h le mercredi 07 janvier 2015 au centre social Echo

1- PUBS TV : Les produits d'entretien

- Brainstorming avec le groupe complet
- Introduire le sujet autour de la publicité
- Créer des échanges sur les pratiques de chacun, l'utilisation des produits ménagers (avantages et inconvénients), leur impact sur la santé

Rappel :

- Comment utiliser les produits d'entretien ?
- A quelle fréquence ?
- Cas particulier : Eau de javel, les désodorisants (encens, prise...)
- Conduite à tenir dans le logement et aération

2- Jeux des pictogrammes (atelier n°1)

- Reconnaître les différents pictogrammes
- Classer les produits d'entretien selon les pictogrammes figurant sur le flacon
- Précaution d'emploi pour certains produits
- Durée : 30minutes en ½ groupe

3- Fabrication d'un produit d'entretien (atelier n°2)

- Recette pour réaliser « votre nettoyeur multi-usage »
- Les différents labels des produits
- Durée : 30minutes en ½ groupe

4- Jeu « Justin peu d'Air » (atelier n°3)

- Jeu de plateau qui représente chaque pièce de la maison où ont été placés des magnets représentant des situations dangereuses ou inappropriées au logement et qu'il faut retrouver
- Durée : 30minutes en ½ groupe

5- Questions diverses

- Débriefing avec le groupe complet sur les différents jeux et le contenu de l'intervention
- Ce qu'ils ont retenus et appris
- Les possibilités de reproduire les gestes à la maison
- Distribution d'un livret d'informations et de conseils (voir annexe)

Evaluation

Un questionnaire d'évaluation est distribué aux personnes présentes avant et après l'action (voir ci-dessous)

Suite aux résultats : Une quinzaine de personnes étaient présentes

Nous avons pu constater une amélioration et un changement de comportement dans l'utilisation de certains produits ménagers (eau de javel, produits abrasifs...), les personnes privilégient plutôt les produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate...) mais aussi une augmentation des connaissances liée à la qualité de l'air dans le logement et aux différentes sources de pollution.

Questionnaire d'évaluation du public (avant/après) - Intervention « Tabagisme passif et qualité de l'air dans l'habitat » -

L'enquêté(e) :

1) Votre âge :

2) Votre sexe

Masculin

Féminin

3) Vous vivez :

Dans une maison

Dans un appartement

Le repérage des polluants et allergènes...

4) Quelles sont, selon vous, les sources de pollution de l'air dans l'habitat ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tabac | <input type="checkbox"/> Chauffage électrique |
| <input type="checkbox"/> Peinture au plomb | <input type="checkbox"/> Produits ménagers (aérosol, javel, lessive) |
| <input type="checkbox"/> L'alcool | <input type="checkbox"/> Matériel Hi-fi (Télé, radio, ordi...) |
| <input type="checkbox"/> Les combustibles (poêle à pétrole, cheminée, chaudière, encens, bougies...) | <input type="checkbox"/> Le carrelage |

5) Quelles peuvent être, selon vous, les causes d'allergies dans l'habitat (cochez la ou les bonnes réponses)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'eau du robinet | <input type="checkbox"/> Les meubles ou objets en verre |
| <input type="checkbox"/> Plantes vertes et fleurs | <input type="checkbox"/> Les acariens |
| <input type="checkbox"/> L'humidité | <input type="checkbox"/> Les poils d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Vinaigre blanc | <input type="checkbox"/> Les combustibles |

Les risques et effets...

6) Quelles peuvent être les conséquences de l'humidité dans l'habitat ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- Favorise la prolifération des moisissures, champignons, blattes...
 Augmente les risques d'eczéma, asthme, rhinites...
 Entraîne une baisse de la vue
 Favorise la présence de gaz toxiques

7) Une personne non fumeuse située dans pendant une heure dans une pièce enfumée (tabac, chicha...), fume sans le vouloir... ? (Cochez la bonne réponse)

- 2 cigarettes
 7 cigarettes
 10 cigarettes

Tournez la page SVP !

8) Quels peuvent être les risques liés au monoxyde de carbone (Cochez la ou les bonnes réponses)

- Maux de tête, vertiges, vomissements
 Coma
 Mort
 Démangeaisons
 Odeurs désagréable

9) Quels peuvent être les risques liés à l'utilisation de produits d'entretien chimiques dans la maison ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- Brûlure par contact ou inhalation
 Gêne respiratoire
 Création de gaz toxiques

Les gestes pour prévenir des risques...

10) Comment lutter contre l'humidité dans l'habitat ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- Aérer le plus souvent et longtemps possible (15min, 2 fois par jour)
 Ne pas obstruer les grilles d'aération
 Cacher les zones de moisissures avec de la peinture
 Aérer les pièces soumises à l'humidité (salle de bain, pièce où sèche le linge, etc.)

11) Comment limiter la pollution de l'air dans l'habitat ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- En limitant l'utilisation de produits d'entretien chimiques
 En utilisant des produits d'entretien naturels (vinaigre blanc, citron, bicarbonate...)
 En fermant les fenêtres et les grilles d'aération
 En nettoyant tout à l'eau de javel

12) Comment lutter contre la formation de monoxyde de carbone dans l'habitat ? (Cochez la ou les bonnes réponses)

- Entretenir 1 fois par an sa chaudière (eau chaude / chauffage)
 Boucher les grilles d'aération
 Utiliser des bougies
 Eviter l'utilisation des encens

13) Si vous avez des remarques, des questions sur ce questionnaire...

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire !

Z Période

Janvier 2015

Z Echelle de territoire concernée

Un ou plusieurs quartiers

Z Porteur/pilote principal

Non précisé

Z Rôle de la collectivité

Le Service Santé a été sollicité par le centre social Echo afin d'intervenir autour de la thématique « Qualité de l'air intérieur et Santé ». Cette demande fait partie d'un projet plus global intitulé « Santé/Environnement » mise en place par le centre social lui-même et qui fait l'objet de diverses actions menées par différents partenaires.

Z Budget

Non précisé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Cette action contribue à réduire les inégalités de santé en effet le but étant de faire en sorte que le public soit moins exposé aux dangers présents dans leur habitat et qu'il puisse vivre dans un environnement sain

z Pour plus d'informations

Virginie BOURGOIS, Responsable Pôle Education à la Santé, vbourgeois@ccas-roubaix.fr

Annexe 1 – Livret d'informations et conseils pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Les Nouveaux Pictogrammes DANGERS




Service Santé 2014



Pour une meilleure
Qualité de l'air
intérieure

Petites astuces pour l'entretien de votre maison



La cuisine

Le frigidaire : 2fois/mois
Avec une éponge humide et du vinaigre blanc.

Le four : Nettoyez-le régulièrement, avec une éponge humide, quand le four est encore tiède.
La chaleur fait fondre les Saletés. Saupoudrez les parois grasses de bicarbonate de soude (Évitez d'utiliser des produits)



Les toilettes

Cuvette, lilette et brosse : 2/semaine

- Verser une tasse de vinaigre blanc et de bicarbonate de soude dans la cuvette et laissez agir pendant 30 minutes (désinfecte et détartre)
- Détartrez régulièrement le bec du mitigeur et le pommeau de douche, laissez tremper dans du vinaigre blanc



La chambre

Tous les jours :

- Aérez la chambre et la literie
- T° idéale entre 16 et 18°C

Toutes les deux semaines :

- Faites un grand nettoyage, changez la literie, aérez la matelas et la couette

Pour le nettoyage des sols

- Mélangez de l'eau avec quelques gouttes de savon de noir
- Rincez à l'eau et au vinaigre blanc
- N'oubliez pas les gants, ils sont pratiques et indispensables si vous voulez éviter les brûlures et les allergies

Les Produits Ménagers

- Stockez les produits ménagers hors de portée des enfants
Ne les transvasez pas dans un autre récipient
- Lire et suivre toutes les consignes d'utilisation figurant sur les étiquettes



| | | |
|---|---|---|
|  | Ecolabel : label écologique Européen, certifie que le produit respecte l'environnement | <p>En cas d'ingestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire vomir • Ne rien boire <p>De contact avec la peau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlevez les vêtements souillés • Rincez 10 minutes sous l'eau du robinet <p>D'inhalation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quittez la pièce. Respirez à l'air libre. <p>De projection dans les yeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rincez 10 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes |
|  | Ecocert : assure la certification biologique de nombreux produits cosmétiques, produits ménagers, textiles | |
|  | Agriculture Biologique : certifie qu'un produit est issu de l'agriculture biologique | |
|  | Point vert : indique la participation financière de l'entreprise pour la mise sur le marché d'un produit qui peut être recyclé | |
|  | Ruban de Moebius : signifie que l'emballage ou le produit est entièrement ou partiellement recyclable, idem pour les produits fabriqués de matériaux recyclés | |

| | |
|--|---|
| | <p style="text-align: center;">S'il s'agit d'un accident Appelez le centre ANTI - POISON de Lille 08 25 812 822</p> <p style="text-align: center;">S'il s'agit d'une urgence Appelez le SAMU 15 ou le 112</p> |
|--|---|

Description de l’action

Les questions de santé-environnement constituent un des axes stratégiques du Contrat Local de Santé (CLS) de l’Institut de Promotion de la Santé (IPS), service de la Communauté d’Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY).

L’IPS est à la fois une structure regroupant une vingtaine de partenaires santé du territoire et un service de 7 professionnels mettant en œuvre la politique de santé. La thématique santé-environnement est devenue prégnante lors de la rédaction du CLS.

Dans ce cadre, **des ateliers sur la qualité de l’air intérieur** ont été développés par deux professionnelles de l’IPS formées. Très rapidement, devant le succès de ces animations, il a été souhaité de développer un outil permettant une appropriation et sensibilisation directe par les animateurs.

L’IPS et la MESDD, services de la CASQY, se sont associés pour concevoir **une mallette pédagogique adaptée à tous publics** (enfants, adultes, ateliers sociolinguistiques...).

Il consiste en un support établi pour faire prendre conscience de l’importance d’une bonne qualité de l’air intérieur, de son impact sur la santé et pour un apprentissage de gestes simples au quotidien. Cette animation est amenée à évoluer de manière participative avec les retours et expériences de chacun.

La mallette comprend **3 modules de jeu progressifs** permettant une adaptabilité au public sensibilisé mais aussi au temps imparti pour jouer.

Le but étant que chaque structure prenne connaissance du jeu par une séance de sensibilisation des animateurs par les agents de l’IPS. Ainsi chaque structure peut animer elle-même la mallette, moduler l’utilisation en fonction des besoins et des attentes de son public.

Il s’agit avant tout de **s’appuyer sur les compétences des habitants pour les rendre acteurs de leur propre santé**, favorisant leur «empowerment». Ce processus permet aux populations d’avoir plus de pouvoir pour agir sur leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques.

z Période

Depuis octobre 2012

z Echelle de territoire concernée

L’intercommunalité

z Porteur/pilote principal

Copilotage Institut de Promotion de la Santé (IPS) et Maison de l’Environnement des Sciences et du Développement Durable (MESDD) (Deux services de la CASQY)

z Rôle de la collectivité

Conception du jeu / Animation / Transfert de compétences

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : non précisé

Contribution de votre collectivité : temps ETP agents IPS

Principaux partenaires financiers : ARS

Contribution de l’action à la réduction des inégalités de santé

Cette action fait partie intégrante de l’axe 5 du Contrat Local de Santé de la CASQY signé avec l’ARS et la Préfecture des Yvelines en décembre 2011. AXE STRATEGIQUE 5 : Réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l’environnement.

z Pour plus d’informations

Véronique HOUSSIN, Référente santé environnement/cadre de vie (IPS), veronique.houssin@agglo-sqy.fr

Description de l'action



Contexte

Les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique ont un impact négatif sur l'environnement et sur la santé de la population qui n'est plus à démontrer.

Afin de mieux prendre en compte ces préoccupations, la Communauté Urbaine de Dunkerque a lancé fin 2014 la révision de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2009-2014 pour y inclure un volet qualité de l'air.

Objectif - Inclure la thématique de la qualité de l'air de manière à avoir une approche globale des enjeux et de leurs impacts sur la santé et l'environnement, et être ainsi

cohérent avec les documents « cadres » que sont le Schéma Régional Climat Air Energie et le Plan de Protection de l'Atmosphère régional.

Déroulement

L'atteinte des objectifs du futur Plan Air Climat Energie Territorial (PACET) 2015-2020 ne pourra se faire sans une démarche participative. C'est pourquoi, des groupes de travail thématiques composés de membres de tous horizons (élus, techniciens, responsables d'entreprises, bailleurs, citoyens...) se réunissent pour alimenter les réflexions pour l'élaboration d'un programme d'actions visant plusieurs domaines :

- les activités économiques
- l'adaptation du territoire au changement climatique
- l'exemplarité des collectivités (bâtiments, éclairage, flottes de véhicules...)
- la conception de la ville et mobilité

Plusieurs actions sont en cours :

- prise en compte du diagnostic « qualité de l'air » de l'agglomération réalisé par Atmo Nord-Pas-de-Calais afin d'identifier des actions permettant de réduire la pollution atmosphérique sur le territoire ;
- élaboration de « cartes stratégiques de la qualité de l'air » pour une meilleure prise en compte des enjeux santé-environnement sur le territoire : cartographie des sources d'émissions et des populations dites vulnérables.

L'objectif est de poursuivre la concertation et l'engagement d'acteurs du territoire dans le nouveau PACET et de continuer d'évaluer l'état d'avancement de sa feuille de route. L'approbation de ce Plan est prévue pour fin 2015.

Principaux partenaires

Acteurs relais citoyens (maisons de quartier, CCAS, associations, Université populaire...), Agence d'urbanisme, Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique, Atmo Nord-Pas-de-Calais, Université du Littoral Côte d'Opale.

Z Pour plus d'informations

Damien CAREME, élu

Jimmy MARY, jimmy.mary@tud.fr

Description de l'action

Contexte

L'impact de l'environnement sur la santé préoccupe les habitants de La Rochelle qui vivent à proximité de la zone industrielle et portuaire et des installations classées SEVESO et les risques de pollution atmosphérique et d'explosion sont devenus des sujets d'anxiété et de stress majeur dans un contexte de manque d'informations : c'est ce qui est ressorti du diagnostic réalisé en 2009 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Objectif - Mettre en œuvre une démarche partenariale de promotion de la santé autour des problématiques de santé environnementale, représentées par les nuisances (poussières / particules et odeurs / composés organiques volatils) ressentis par les habitants.

Déroulement

Une première **enquête** a permis de mesurer les représentations des habitants. Elle a été suivie, en 2011 et 2012 d'**actions de sensibilisation** visant à renforcer les connaissances des habitants et de **campagnes de mesures** quantitatives (poussières et composés organiques volatils) et qualitatives (observatoire de la qualité de l'air et des nuisances basé sur la participation volontaire de « nez » recrutés parmi les habitants du quartier).

Des résultats satisfaisants ont rassuré certains habitants. Néanmoins, et malgré la mise en place d'une station permanente de mesure de la qualité de l'air et de procédures d'informations à la population du quartier, la mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques en 2012 et de nouveaux projets d'industrialisation portés par le port ont ré-augmenté l'inquiétude de certains riverains.

Une présentation annuelle des données de mesures à l'ensemble des parties prenantes contribue à renforcer le dialogue entre ces acteurs. Elle permet également aux industriels et au port de présenter certaines avancées techniques permettant de limiter l'impact de leurs activités.

Principaux partenaires

- La Direction Santé Publique et les élus de la Ville de La Rochelle
- Les représentants des associations locales et environnementales,
- Les industriels et représentants du Grand Port Maritime
- Les administrations concernées : ARS, DREAL, services de la Préfecture

z Pour plus d'informations

Guillaume FAUVEL, guillaume.fauvel@ville-larochelle.fr

Christine POL, christine.pol@ville-larochelle.fr

Description de l'action

GOUV'AIRNANCE vise à la réduction de la pollution atmosphérique urbaine en Méditerranée par la mise en place de moyens de mesures et d'une gouvernance territoriale intégrée de la qualité de l'air dans quatre métropoles méditerranéennes : Tripoli (Liban), Aqaba (Jordanie), Valence (Espagne) et Marseille (France). Le projet a ainsi pour finalité la meilleure protection des populations, notamment les plus sensibles (enfants, personnes âgées, déficients respiratoires).

Pour la Ville de MARSEILLE, le projet a abouti dans un premier temps, à un outil de cartographie dynamique heure par heure sur la qualité de l'air sur MARSEILLE.

Puis, dans un second temps, à la création d'un site internet décidé par le Comité de suivi territorial comportant en sus du lien vers l'outil cité supra, 3 grandes thématiques : l'air à Marseille, quel enjeux ?, Qui fait quoi ? Et moi, que puis-je faire ?

La date de mise en ligne de ce site est en cours de discussion, vraisemblablement les 4-5 juin 2015, lors du colloque MEDCOP21 Climat Méditerranée.

Lien : air-marseille.eu => attention ! Lien activé en juin 2015

<http://gouvairance.eu/>

z Période

De 2013 à 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune, VALENCIA, AQABA, TRIPOLI

z Porteur/pilote principal

L'AviTeM, - Agence des villes et territoires méditerranéens durables, AIRPACA et la Ville de MARSEILLE

z Rôle de la collectivité

Pilotage tripartite et pour la Ville de MARSEILLE : Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) & Direction de la Prospective. Partenaire interne : le Service de la Santé Publique et des Handicapés et de nombreux participants institutionnels ou non.

z Budget

Budget de fonctionnement : 200 000 € environ sur un peu plus de 3 ans
Contribution de votre collectivité : pilotage, soutien technique et financier
Principaux partenaires financiers : l'Union Européenne

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Mise en évidence des secteurs géographiques les plus exposés à la pollution et incitation des acteurs à prendre en considération ces inégalités territoriales.

z Pour plus d'informations

Jean-Charles LARDIC, jlardic@mairie-marseille.fr

Vincent WALLAERT, v.wallaert@ins-med.org

Dominique ROBIN, dominique.robin@airpaca.org

Dominique CHANAUD, dchanaud@mairie-marseille.fr

Description de l'action

Première expérience en France et en Méditerranée, l'action consiste à connecter les bateaux équipés aux bornes d'électricité HT (11.000 V), lors de l'accostage du navire.

Face au changement de la réglementation européenne et à la pollution aérienne via les émissions atmosphériques polluantes produites par un bateau à quai, le GPMM et la Méridionale ont opté pour le raccordement au réseau électrique sur trois postes à quai dans le secteur du môle d'Arenc, aménagés chacun avec un transformateur 2MW, de trois navires équipés assurant la liaison entre le Continent et la Corse. Outre l'aspect « pollution aérienne », ce système va diminuer les nuisances sonores à quai et améliorer les conditions de travail de par la suppression des génératrices, en fond de cale.

z Période

Démarrage projet par le GPMM : 2008

Signature des contrats : 2014

Travaux : 2015

Mise en exploitation : Fin 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'armateur « La Méridionale » (CNM)

z Rôle de la collectivité

L'action a été portée par le GPMM, qui étudie la possibilité d'étendre les équipements.

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 4,4 M€ (1,5 M€ GPMM + 2,9 M€ CNM)

Contribution de votre collectivité : non

Principaux partenaires financiers : le GPMM et la Méridionale (et Ademe et Feder)

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Au vu de l'étendue géographique du GPMM vers le Nord de Marseille, au vu de la proximité de la zone urbaine avec en son sein des écoles, cette action pourra réduire la pollution aérienne touchant cette population fragile.

z Pour plus d'informations

Sophie ROUAN, Responsable du Département Voyageurs Énergie, sophie.rouan@marseille-port.fr

Description de l'action

Contexte : Le risque pour la santé lié à l'utilisation des pesticides n'est plus à démontrer. Suite à la signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2008, la ville de Metz a décidé d'engager une démarche volontariste afin d'atteindre l'objectif "zéro pesticides" et de favoriser la biodiversité.

Objectif : contribuer à offrir aux familles, aux enfants, et à tous les citoyens et visiteurs de Metz des espaces publics et des espaces de détente plus sains et améliorer la qualité de l'air extérieur.

Déroulement : Dès 2009, les herbicides ont été totalement abandonnés sur les trottoirs communaux, dans les jardins et les promenades, dans les cours d'écoles, dans les cimetières. L'utilisation de pesticides a ainsi été réduite de plus de 98%.

D'autre part, la Protection Biologique Intégrée (PBI) est pratiquée dans les serres de production de la Ville et est peu à peu généralisée aux espaces extérieurs. Cette méthode permet de protéger les cultures des ravageurs en privilégiant la lutte biologique. En outre, le paillage des plantations a été généralisé, ne permettant pas aux « mauvaises herbes » de germer et de se développer, et évitant ainsi d'avoir recours au désherbage chimique.

En parallèle a été développée la « gestion différenciée » des espaces verts : un entretien volontairement extensif a été développé dans tous les quartiers afin de limiter les nuisances liées à leur entretien (bruit des tondeuses, camions pour évacuer les déchets etc.). Ces nouvelles pratiques contribuent au retour de la nature en ville (biodiversité, prairies fleuries etc.), facteur de bien-être et de quiétude pour les habitants. La qualité de l'air en a été aussi améliorée. La ville de Metz a reçu le label Ecojardin pour le Parc de la Seille en 2012.

Parallèlement à cette évolution, la ville a développé plusieurs actions de communication, dont la sensibilisation des usagers des jardins familiaux et des jardins partagés au jardinage biologique, la création d'un jardin partagé par quartier qui s'inscrit dans une démarche de jardinage biologique et une campagne d'information auprès des jardiniers amateurs afin d'enseigner les bonnes pratiques de jardinage dans le respect des sols et de l'environnement.

z Période

Depuis 2008

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Metz

z Rôle de la collectivité

Porteur du projet

z Budget

Non précisé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

L'entretien des espaces publics et des espaces verts profitent à tous les publics de la ville. La mise en œuvre d'un jardin partagé intégrant un jardinage biologique dans chaque quartier de la ville permet d'impliquer des populations variées.

z Pour plus d'informations

Béatrice AGAMENNON, élue aux Espaces verts, développement des parcs, développement des jardins partagés, jardins pédagogiques, jardins familiaux, agriculture péri-urbaine, bagamennone@mairie-metz.fr

Michel KOENIG, Pôle parcs, jardins et espaces naturels, mkoenig@mairie-metz.fr

Description de l'action

Contexte : l'enjeu environnemental majeur pour le 21^è siècle sera celui de la lutte contre les changements climatiques, avec des conséquences directes pour l'homme et son environnement. Les espaces urbains contribuent, directement ou indirectement, à près de 80% des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif : Metz s'est engagée à réduire de plus de 20% ses émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2020.

Actions du Plan Climat ou de l'Agenda 21 en faveur de la qualité de l'air :

- **Choix des produits au sein de la collectivité :**

- Utilisation de produits sans COV au Pôle Patrimoine bâti et logistique technique (peintures, vernis, etc.) ;
- Utilisation de produits ménagers éco labélisés par le service d'entretien ;
- Utilisation de matériaux sains dans certaines opérations de bâtiment (sols en caoutchoucs au lieu de sols en pvc émetteurs de COV).

- **Certification HQE** : pour les opérations neuves de construction dont une des cibles est celle de la qualité de l'air intérieur (renouvellement de l'air, produits et matériaux utilisés, etc.).

- **Eco-mobilité** : réalisation du METTIS, Plan Vélo : développement d'infrastructures cyclables et la création de service vélos (location, réparation, transport de personnes, etc.), formation vélo en ville auprès de 900 enfants de classes primaires, développement d'un service d'autopartage, Plan de Déplacement Administration : achat de voitures moins polluantes, de vélos de service (navette courrier, tournées de quartiers, déplacements inter-sites, etc.).

- **Energie** : réduction de la consommation des énergies fossiles (fioul, charbon et gaz) afin de réduire les émissions de CO₂ et de particules fines et autres polluants de l'air : mise en place d'une centrale de production d'énergie à biomasse et suppression des chaufferies fioul à la Ville. Actions d'information et de sensibilisation auprès des commerçants et des propriétaires de bureaux pour réduire leurs consommations d'énergie.

- **Surveillance de la qualité de l'air et système d'information en cas d'alerte** : mise en place d'une procédure d'information sur la qualité de l'air extérieur.

z Période

Depuis 2011

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Ville de Metz

z Rôle de la collectivité

Porteur du projet

z Budget

Non précisé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Lutter contre l'habitat indigne et contribuer à leur rénovation : programme d'intérêt général contre l'habitat dégradé, aider les bailleurs sociaux à réaliser des travaux d'efficacité énergétique et à rénover thermiquement leurs bâtiments.

z Pour plus d'informations

Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission développement durable, frogovitz@mairie-metz.fr

Description de l'action

Il a été proposé fin 2014 à 5 directions (Petite enfance, Éducation, Vie associative & jeunesse, Sports et Établissements médico-sociaux) des messages à caractère sanitaire à l'attention des populations sensibles et vulnérables usagères de leurs équipements. Cette consultation a abouti à la création par la Communication externe d'affichettes adaptées à chacune de ces directions, suivant les 2 niveaux (information-recommandation ou alerte). Les équipements municipaux visés sont : multi-accueils, écoles (maternelles et élémentaires), centres de loisirs, gymnases, EHPAD, etc.

Cette action a été intégrée au kit « pics de pollutions », sous la responsabilité de la Direction énergies environnement risques (DEER) de Nantes Métropole. Celui-ci constitue le dispositif de réponse de Nantes Métropole et de la ville de Nantes, à la gestion des épisodes de pollution.

Concrètement, lors d'un épisode de pollution, le mail d'information-recommandation, d'alerte ou de fin d'épisode, sera directement transféré sur les adresses mails référencées par un service du Pôle Protection des populations (CRAIOL), à partir d'une règle automatique. Des SMS seront envoyés à partir de modèles prédéterminés, pour les agents non équipés de terminaux informatiques.

Les agents identifiés par leurs directions pour la mise en œuvre des consignes, installent alors les affichettes (niveau 1 ou 2) dans chaque équipement pour la journée, ou les enlèvent si l'épisode est terminé.

z Période

Depuis 2015

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Mission santé publique

z Rôle de la collectivité

Pilote (action interne).

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : création des affichettes (coût non connu).

Contribution de votre collectivité : 100%

Principaux partenaires financiers : /

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Action à destination des équipements sur tout le territoire de la ville.

z Pour plus d'informations

Fabrice GUYARD, Chargé de projets santé environnementale, fabrice.guyard@mairie-nantes.fr

Description de l'action

Dans un contexte d'abaissement progressif des normes européennes de qualité de l'air, la Ville de Rennes se trouve, depuis 2008, en dépassement pour le dioxyde d'azote sur la station de mesures localisée aux Halles (Boulevard de La Liberté dans le centre-ville). À ce titre, l'agglomération fait partie de la liste des 26 zones concernées par le précontentieux « dioxyde d'azote » engagé par la commission européenne à l'encontre de la France. Un retour en deçà des valeurs limites est demandé.

Le dépassement des seuils étant avéré et la principale source identifiée (le trafic), les moyens d'action restent à mieux cerner avant de savoir sur quelle(s) composante(s) du trafic agir.

Une étude ciblée sur le Boulevard de la Liberté est en cours de réalisation. Sur 4 mois, à partir d'un examen approfondi de l'évolution des conditions de circulation et des concentrations de polluants mesurés, les principales composantes du trafic entrant dans la génération de la pollution seront mises en lumière. Des liens précis entre trafic, pollution et conditions météorologiques, seront clairement établis.

Des actions correctives seront identifiées et évaluées afin que la Ville de Rennes soit en capacité d'agir pour améliorer la situation.

Cette étude expérimentale, ciblée sur un secteur précis, se justifie par la complexité des phénomènes et par la multiplicité des enjeux liés à la gestion de la circulation en milieu urbain dense. De plus, dans un contexte de réduction de la place allouée à la voiture dans le centre-ville de Rennes, toute contrainte nouvelle apportée demandera des justifications étayées. Les résultats de l'étude seront connus au 3ème trimestre 2015.

z Période

Depuis 2015

z Echelle de territoire concernée

Un ou plusieurs quartiers

z Porteur/pilote principal

Ville de Rennes – Service Mobilité urbaine

z Rôle de la collectivité

Pilotage de l'étude

Choix des mesures d'évolution des conditions de circulation

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : Montant de l'étude : 59 250 € TTC

Contribution de votre collectivité : Ville de Rennes – 30 %

Principaux partenaires financiers : ADEME – 70 %

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

La pollution de l'air est d'autant plus présente aux abords des voiries très circulées et congestionnées. Certaines populations sont spécifiquement touchées par l'ensemble des nuisances de ces voies (bruit, sécurité routière, pollution de l'air...). L'étude doit permettre de minimiser leur exposition.

z Pour plus d'informations

Erwan RANSON, Chargé d'études circulation & stationnement, e.ranson@rennesmetropole.fr

Description de l'action



Contexte

La Ville de Villeurbanne a approuvé son premier plan climat –énergie territorial en février 2011, devançant de deux ans les obligations réglementaires. Cinq ans après, dans la perspective de la transition énergétique et des problèmes de pollution de l'air qui touchent l'agglomération, elle travaille dès à présent à un PCAET.

Objectif - Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la pollution atmosphérique, mais aussi réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux changements climatiques, notamment des ménages les plus sensibles à la précarité énergétique et aux impacts sanitaires.

Déroulement

Le PCAET touche l'ensemble des habitants du territoire, en travaillant de façon prioritaire et exemplaire sur le patrimoine de la collectivité, mais aussi en créant des synergies entre les différents acteurs du territoire. Une étude sur l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de GES des bâtiments municipaux entre 1990 et 2010, a montré des réductions d'environ 20% en consommation et en émission GES, au prorata du nombre d'habitants et au prorata des m2 en gestion. En 2014, le renouvellement du bilan des émissions de GES (BEGES) de l'activité de la ville, a montré une baisse d'environ 5% des émissions globales de GES, en trois ans, et de 8% en prenant un périmètre constant, des activités intégrées en 2014 ne l'ayant pas été en 2011. Forte de ces résultats, la Ville souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En interne, il s'agira de prendre en compte les préconisations du BEGES, notamment autour de la révision du plan de déplacement de la Ville (PDA), et de travailler sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération. Des groupes de travail sont prévus tout au long de l'année 2015 et concernent tous les services. En externe, il s'agit d'organiser et d'animer la coordination des différents acteurs du territoire, dans le cadre d'une instance de participation et de contribution.

La délibération d'engagement du PCAET 2015-2020 a été adoptée le 30 mars 2015 ; l'adoption du PCAET est prévue pour février 2016.

Partenaires principaux

- Prestataire chargé du bilan carbone® et de l'accompagnement pour la mise en place du plan d'action.
- Prestataire chargé du diagnostic préalable au renouvellement du PDAo
- Agence Locale de l'Energie

z Pour plus d'informations

Anne REVEYRAND, Elue chargée du développement durable et de la nature en ville, anne.reveyrand@mairie-villeurbanne.fr

Xuan Thao DO KHAC, Chargée de mission développement durable, xuanthao.dokhac@mairie-villeurbanne.fr

Description de l'action

Nées de la fusion des «journées ville-santé» et des «journées du développement durable», les JES – Journées Environnement Santé - sont placées, pour cette édition, sous le signe de l'air : l'air ressource, la qualité de l'air extérieur et intérieur, les origines de la pollution, les enjeux environnementaux et sanitaires, et les mesures engagées avec le Plan de Protection de l'Atmosphère, seront autant de thèmes abordés à l'occasion de ces deux journées.

Un "village de l'air" s'installera en centre-ville les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015 avec des structures travaillant sur ce thème, et notamment : la CPAM, la Fédération des acteurs de la promotion de la santé, Lig'Air, l'Espace du souffle, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, GrDF, etc. Des déambulations musicales (instruments à vent) inciteront le public à prendre part à l'évènement.

Des ateliers de 30 à 40 minutes proposeront aux participants des cas concrets sur la prise en compte de l'air au quotidien : les particules fines, les polluants dans le logement, le tabagisme, la kinésithérapie du souffle, etc.

10.000 personnes sont attendues durant ces 2 jours sur le « village de l'air ».

De plus, le mercredi 3 juin, en soirée, se tiendra une conférence-débats tout public sur « la santé, une histoire de bon air » avec la participation de professionnels de la santé (l'ARS, la CPAM, l'Association Espace du souffle, FRAPS 45) et de spécialistes sur cette thématique (LIG'AIR). Elle sera précédée l'après-midi d'ateliers animés par un Conseiller Médical en Environnement Intérieur sur le thème : «Un air sain sous mon toit».

z Période

30 & 31 mai et 03 juin 2015

z Echelle de territoire concernée

L'intercommunalité : Agglomération Orléans Val de Loire

z Porteur/pilote principal

Mairie d'Orléans (Mission Santé Publique & Pôle Environnement Hygiène)

z Rôle de la collectivité

La Mairie d'Orléans, organise, coordonne et pilote ces journées Environnement Santé.

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 60.000 euros

Contribution de votre collectivité : 55.500 euros

Principaux partenaires financiers : Caisse des dépôts et Consignations, Région Centre Val de Loire

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

C'est un évènement tout public, en libre accès. Il s'agit d'une action de prévention mais aussi d'apporter une information simple, individuelle et/ou collective. La conférence permettra également une interaction entre public et intervenants.

z Pour plus d'informations

Jeanne-Marie DE AMORIM, Mission Santé Publique, jmdeamorim@ville-orleans.fr

Christophe MERCIER, Chargé de la sensibilisation du grand public pour le Développement Durable, cmercier@ville-orleans.fr